

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le neuf octobre deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02/10/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Marie-Hélène BAGNAUD, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT, Alain FAUCHER, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

EXCUSEE : Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2008 - 097 : BUDGET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – DECISION MODIFICATIVE N°04

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le budget primitif de la Communauté de Communes de Noblat voté le 03 mars 2008

Vu la délibération 2008 – 069 portant décision modificative n°01 du budget de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2008 – 079 portant décision modificative n°02 du budget de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2008 – 090 portant décision modificative n°03 du budget de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a voté le budget primitif de la Communauté de Communes de Noblat le 03 mars 2008 et que ce budget a été précédemment modifié par délibérations 2008 – 069 du 17 avril 2008, 2008 – 079 du 05 juin 2008 et 2008 – 090 du 10 juillet 2008.

Monsieur le Président propose que les modifications inscrites dans le tableau ci-dessous soient apportées au budget primitif 2008.

DEPENSES FONCTIONNEMENT					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
616		413	Assurance Piscine	134 944,00	137 644,00
TOTAL				134 944,00	

RECETTES FONCTIONNEMENT					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
74124		01	DGF Interco	134 944,00	312 549,00
TOTAL				134 944,00	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
26 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la décision modificative n°04 du budget général de la Communauté de Communes de Noblat conformément aux tableaux ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 13 octobre 2008

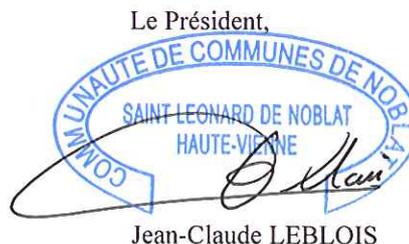
Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Décision modificative n.04 - Budget principal

Date de transmission de l'acte : 16/10/2008

Date de réception de l'accusé de réception : 16/10/2008

Numéro de l'acte : 2008-097 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20081009-2008-097-DE

Date de décision : 09/10/2008

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires